

Pourquoi bénéficier d'un trajet de soins?

- Pour une **meilleure collaboration** entre votre médecin généraliste et votre néphrologue.
- Pour l'élaboration d'un **plan de suivi** pour votre santé.

Objectif

Eviter les **complications** à long terme liées à cette maladie chronique.

Zone du RLM RC


Le RLM RC travaille avec les médecins généralistes établis dans les entités de :




Les rôles du Réseau Local Multidisciplinaire

1. **Vous soutenir** ainsi que les soignants dans les démarches administratives.
2. Etre un **point de relais** pour vous informer de vos avantages, ce à quoi vous avez droit via votre trajet de soins.
3. Vous renseigner un **répertoire de soignants** (diététiciens, podologues) présents dans votre région.
4. Vous proposer de participer à des **projets et activités bénéfiques pour votre santé** (projet pilote, conférences, ateliers, etc.).

Réseau Local Multidisciplinaire de la Région du Centre :

 **Rue Hamoir 164**
7100 La Louvière
Nous sommes situés au 1^{er} étage, au-dessus du centre de médecine de la Louve. (accès pas le coté gauche).

 www.rlmrc.be

 du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Trajet de soins : Insuffisance Rénale Chronique



© Natali_Miss



Pour votre santé, l'union fait la force !

Avec le soutien de :



J'ai un problème d'insuffisance rénale chronique : puis-je bénéficier d'un trajet de soins ?

Critères médicaux :

- Après deux prises de sang (espacées de 3 mois), avoir une vitesse de filtration glomérulaire (GFR) inférieure à 45 ml/min/1,73m².

et/ou

- Après deux analyses d'urine (espacées de 3 mois), avoir une quantité de protéines supérieure à 1g/j.

Attention : Il faut être âgé de plus de 18 ans et ne pas être dialysé ou avoir subi de transplantation rénale.

Vos obligations en tant que patient :

- Consulter minimum 2x/an votre médecin généraliste, celui qui possède votre Dossier Médical Global (obligatoire).
- Consulter 1X/an votre néphrologue, celui ayant signé votre contrat de trajet de soin.




Attention : En cas de changement de médecin généraliste ou de néphrologue, le contrat est annulé et doit être refait avec les nouveaux intervenants. Le RLM RC est là pour vous aider.

Débuter un trajet de soins : I.R.C.

Les étapes :

- Signature de votre contrat trajet de soins (TDS)** par vous et votre néphrologue (*votre médecin généraliste peut également initier le TDS*).
- L'hôpital transmet le contrat** de TDS au Réseau Local Multidisciplinaire (RLM RC).
- Le RLM RC se charge de la signature manquante et récupère les prescriptions** du médecin généraliste.
- Le RLM RC soumet le contrat auprès de votre mutuelle** (médecin conseil).
- Dès que **votre mutuelle donne son accord** pour entrer en TDS, **le RLM RC vous recontacte** pour vous fournir : vos prescriptions, des explications sur vos avantages, projets et activités en cours.

Contactez-nous

-  secretariat@rlmrc.be
-  064/44 95 15 de 9h à 13h.
-  @Réseau Local Multidisciplinaire RLM RC

Avantages d'un trajet de soins : I. R.C.

- Remboursement complet des consultations** chez votre médecin généraliste (sauf à domicile) et chez votre néphrologue.
- Remboursement partiel d'un tensiomètre** sur prescription médicale, délivré par votre pharmacien (intervention de 60€ de votre mutuelle).
- Selon le stade de votre maladie, vous bénéficiez d'un **remboursement partiel de séances de diététique**.

	Nombre de séances de diététique
Stade 3B: GFR entre 30 et 44ml/min/1,73m ²	2/année civile
Stade 4: GFR entre 15 et 29ml/min/1,73m ²	3/année civile
Stade 5: GFR < 15ml/min/1,73m ²	4/année civile

- Remboursement de certains médicaments sans aucune démarche administrative** et un plus grand soutien par vos soignants.